



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 mars 2025

Responsable de service :
Marie Gardiennet

DÉLIBÉRATION N° 14

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëticia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëticia BOURDIER
M. Camille LAGRANGE donne procuration à M. Pierre CUCHET
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Patrick ROBIN
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD

Absent : M. Vincent HEUSICOM

Secrétaire de séance : Mme Frédérique COSTANTINI

Date de convocation.....	13/03/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

14. Budget primitif principal : vote des attributions de subventions aux associations et autres organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 4221-1 et L. 4221-5 qui disposent que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente et son article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2131-11, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil municipal, maire et les adjoints compris, intéressés à l'affaire (intérêt personnel), soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ;

Considérant les demandes des associations et organismes et que les activités conduites par ces associations et organismes sont d'intérêt local,

Considérant la proposition de M. le Maire, ci-jointe en annexe à la présente délibération,

Considérant les avis des commissions :

- « Education, petite enfance et politique de la ville » du 05/11/2024,
- « Vie associative, Citoyenneté et Sport » du 12/11/24,
- « Solidarités et logement social » du 03/03/25,

Considérant que l'intérêt personnel peut relever d'un intérêt familial lorsque les liens entre un conseiller et des membres de sa famille intéressent directement l'affaire délibérée, d'ordre patrimonial, commercial ou industriel. L'intérêt personnel peut également être d'ordre professionnel ; un conseiller municipal ne peut prendre part à la délibération relative à une affaire concernant son activité professionnelle ;

Considérant que la participation au vote permettant l'adoption d'une délibération par une personne intéressée à l'affaire est à elle seule de nature à entraîner l'illégalité de cette délibération, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association,

Considérant que l'attribution par la commune de la subvention au CCAS se confond avec l'intérêt de la généralité des habitants de la commune, M. Tony LOISEL, président, Mme Marie Christine MILLAUD vice-Présidente ainsi que les membres élus du Conseil d'Administration peuvent prendre part au vote,

Considérant que, pour écarter tout risque d'intérêt personnel, ne prendront pas part au vote (ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions) et sortent de la salle :

- M. Pierre CUCHET, en tant qu'adhérent à l'association « les Archers de Rô »,
- M. Jonathan COULANDREAU, en tant qu'adhérent de l'association « Club Haltérophilie Culturiste (CHCA) »,
- M. Arnaud LATREUILLE et M. Jacques GAREL en tant qu'adhérents de l'association de quartier « Grand Large »,
- Mme Hélène RATA, en tant qu'adhérente de l'association de quartier « Aytré Nord »,
- M. Jean-François RABEAU et M. Yan GENONET, en tant qu'adhérents de l'association de quartier « Fief des Galères »,
- Mme Rita RIO et M. Dominique GAUDIN, en tant qu'adhérents de l'association de quartier « AQCVA »,
- M. Olivier CALIX, en tant que membre des représentants des parents d'élèves de l'école primaire La Courbe et M. Camille LAGRANGE dont la compagne est membre du bureau de l'association des parents d'élèves de l'école La Courbe,
- Mme Marie Christine MILLAUD, M. Thierry LAMBERT et Mme Laetitia BOURDIER, en tant que représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel (CSC) et M. Yan GENONET en tant qu'adhérent au Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel (CSC),
- M. Camille LAGRANGE, Mme Hélène RATA, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Vincent HEUSICOM, M. Olivier CALIX, en tant qu'adhérent(e)s de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP), Mme Sophie DESPRES en tant que représentante de la commune au Conseil d'Administration de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP) et M. Yan GENONET en tant que secrétaire-adjoint dans le Conseil d'Administration de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP)

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :**

- 21 voix Pour,

- 07 abstentions (Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

Approuve la subvention au CCAS relevant de l'action sociale (voir annexe) dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657362 de la section de fonctionnement en dépenses,

- Après que M. Pierre CUCHET soit sorti ; (il n'a pas pris part au vote et n'est pas comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 19 voix Pour,

- 7 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

- Approuve la subvention à l'association « les Archers de Rô », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Pierre CUCHET rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

- Après que M. Jonathan COULANDREAU soit sorti ; (il n'a pas pris part au vote et n'est pas comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix Pour,

- 7 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

Approuve la subvention à l'association « Club Haltérophilie Culturiste (CHCA) », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Jonathan COULANDREAU rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

- Après que M. Arnaud LATREUILLE et M. Jacques GAREL soient sortis ; (ils n'ont pas pris part au vote et ne sont pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour,

- 05 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, Mme Lisa TEIXEIRA*)

Approuve la subvention à l'association « Grand Large », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Arnaud LATREUILLE et M. Jacques GAREL rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

- Après que Mme Hélène RATA soit sortie ; (elle n'a pas pris part au vote et n'est pas comptabilisée dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour,

- 06 voix Contre (*M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

Approuve la subvention à l'association « Aytré Nord », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Hélène RATA rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

- Après que M. Jean François RABEAU et M. Yan GENONET soient sortis ; (ils n'ont pas pris part au vote et ne sont pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix Pour,

- 6 voix Contre (*Mme Hélène RATA, Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

Approuve la subvention à l'association « Fief des Galères », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Jean François RABEAU et M. Yan GENONET rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

- Après que Mme Rita RIO et M. Dominique GAUDIN soient sortis ; (ils n'ont pas pris part au vote et ne sont pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 19 voix Pour,

- 7 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

Approuve la subvention à l'association « AQCVA », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Rita RIO et M. Dominique GAUDIN rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

- Après que M. Olivier CALIX et M. Camille LAGRANGE soient sortis ; (ils n'ont pas pris part au vote et ne sont pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 06 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

Approuve la subvention à l'association des parents d'élèves de l'école La Courbe, dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Olivier CALIX et M. Camille LAGRANGE rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

➤ Après que Mme Marie Christine MILLAUD, M. Thierry LAMBERT, Mme Laetitia BOURDIER et M. Yan GENONET soient sortis ; (ils n'ont pas pris part au vote et ne sont pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 16 voix Pour,

- 6 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

Approuve la subvention au Centre Socio-culturel (CSC), dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Marie Christine MILLAUD, M. Thierry LAMBERT, Mme Laetitia BOURDIER et M. Yan GENONET rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

➤ Après que M. Camille LAGRANGE, Mme Hélène RATA, Mme Lisa TEIXEIRA, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Olivier CALIX, Mme Sophie DESPRES et M. Yan GENONET soient sortis ; (ils n'ont pas pris part au vote et ne sont pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 18 voix Pour,

- 03 voix Contre (*Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL*)

- Approuve la subvention à la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP), dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Camille LAGRANGE, Mme Hélène RATA, Mme Lisa TEIXEIRA, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Olivier CALIX, Mme Sophie DESPRES et M. Yan GENONET rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour,

- 07 voix Contre (*Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*)

- Approuve la subvention aux autres associations non énoncées nominativement ci-dessus et telles qu'inscrites sur l'annexe jointe, dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Annexe 12 : Liste des subventions

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Frédérique Costantini
Secrétaire de séance

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.